

COMMISSION DES ARBITRES

Permanence du mardi 18 juin 2019

Président : METE Orhan.

Secrétariat : J. SABATINO.

Présents : A. AMARI – A. MAREY – H. COBAN.

Rappel : consultation des désignations

La CDA rappelle à tous ses arbitres, que les désignations sont susceptibles d'être modifiées sur MyFFF **jusqu'au samedi 10h**. Vous devez donc impérativement consulter vos désignations jusqu'à ce moment. Au-delà, le désignateur vous appelle en cas de modification.

Rappel : rédaction et envoi des rapports

La CDA demande à l'ensemble de ses arbitres, de rédiger vos rapports dans le document prévu à cet effet sur le site du District, **rubrique Arbitrage > Docs Arbitres > Rapports Disciplinaires d'Arbitrage**.

La CDA demande à ses arbitres d'envoyer leur rapport à l'adresse :

discipline@isere.fff.fr

SAISON 2019-2020

L'AG des arbitres aura lieu samedi 14 septembre de 8h à 12h pour les seniors au collège de Rives ; les JAD seront réunis de 13h30 à 17h30, même lieu. Se munir du nécessaire pour réaliser le questionnaire sur table.

Les tests physiques auront lieu ultérieurement ; date et lieu à préciser.

RENOUVELLEMENT

3 procédures parallèles :

- Les dossiers médicaux sont à renvoyer rapidement au district. Le dossier est téléchargeable dans la rubrique arbitrage depuis le mois de février.
- Le bordereau de demande de licence est à demander à votre club ou, pour les arbitres indépendants, au district à partir du 4 juin.
- La fiche de renseignements sera mise en ligne courant juin. Un mail vous avertira.

Remarques : le stage est réduit à une demi-journée et est obligatoire ; un questionnaire d'été sera mis en ligne début juillet avec retour pour le 15 août.

CLASSEMENTS

Les classements avec les notes ne seront plus mis en ligne en raison d'une mise en conformité avec la réglementation générale de la protection des données (respect de la vie privée) ; seul un tableau comportant la liste des arbitres avec leur nouvelle catégorie d'appartenance sera porté à la connaissance de tous vers le 20 juin. Les rapports et les notes seront envoyés nominativement par mail.

COURRIERS DIVERS :

FFF /FOOT 2000 : Indisponibilités Arbitres/ Observateurs.

Fiche navette, commission de Discipline : absence à audition de l'arbitre non excusée, 2 matchs de non désignations et 50 € d'amende, transmis au responsable concerné.

COURRIERS CLUBS :

ST SIMEON DE BRESSIEUX : demande les dates de la prochaine formation d'arbitrage, les dates ne sont pas encore fixées, voir début saison 2019-2020.

FC LA TOUR ST CLAIR : demande les dates de la prochaine formation arbitres auxiliaires, les dates ne sont pas encore fixées, voir début saison 2019-2020.

FC BOURG D'OISANS : démission de l'arbitre du club, concerne le statut de l'arbitrage.

CS FOUR : infraction par rapport à l'arbitrage, concerne le Statut de l'Arbitrage.

ST MAURICE L'EXIL : infraction par rapport à l'arbitrage, concerne le Statut de l'Arbitrage.

RACING CLUB ALPIN FUTSAL : vœux pour paiement des arbitres futsal par le district, concerne le District de l'Isère de Football.

COURRIERS ARBITRES :

DURSUN Ayhan : problème de règlement, match U19 – SASSENAGE – NIVOLAS, le club de Nivolas doit la somme de 40.50 €, le justificatif de paiement a été mis dans la boîte aux lettres de l'éducateur, transmis au responsable concerné.

MEJDI : départ à l'étranger et absent jusqu'au 19/09/2019, fera le stage de rattrapage des arbitres. Pris note.

**ATTENTION
L'ARBITRE, SI TU Y TOUCHES
T'ES SUR LA TOUCHE
LA FRAPPE C'EST DANS LE BALLON**

La loi du 23 octobre 2006 stipule que les arbitres sont considérés comme chargés d'une mission de service public, et les atteintes dont ils peuvent être victimes dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de leur mission seront désormais réprimées par des peines aggravées, lourdes amendes et peines de prison ferme prévues par le code pénal.